

L'ECOLE ET L'ARGENT : LA GESTION FINANCIERE AU SERVICE DU PROJET COOPERATIF D'EDUCATION

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes, associatifs, fondements de ce que l'on appelle actuellement « l'économie sociale », marque la fin du XIX^{ème} siècle. C'est tout naturellement dans cette mouvance que la coopération scolaire va, au fil des ans, trouver sa place. Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant l'école publique laïque et gratuite voient naître les premiers essais de coopératives scolaires. En 1899, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'almanach de la Coopération Française la fait reconnaître. Le vote de la loi dite « de 1901 » va officialiser le droit de s'associer et favoriser l'essor des associations « à but non lucratif ». En 1922, alors que le mouvement associatif scolaire est essentiellement représenté par la Ligue de l'Enseignement fondée par Jean Macé, une Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération est créée par la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Deux courants s'opposent alors :

Emile Bugnon, fondateur des « Coopératives de Lorraine » pensait utiliser les coopératives scolaires pour pallier les insuffisances économiques, pour améliorer les conditions « matérielles » de l'enseignement.

Barthélémy Profit, sans rejeter les idées de son collègue inspecteur de l'enseignement primaire, souhaitait leur donner une part d'autonomie par rapport à la Fédération Nationale de Coopératives de Consommation et voyait dans la Coopération un remarquable « outil éducatif ». Il qualifiait la coopérative scolaire de « petite république ».

Les racines de la Coopération sont ancrées, il reste à leur donner un statut officiel. 1928 voit la création d'un Office Central des Coopératives Scolaires, devenu en 1929, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. Les successeurs des deux pionniers de la coopération scolaire surent allier les deux tendances :

l'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques « l'école organisée socialement » en y ajoutant avec l'apport de Célestin Freinet, une troisième dimension : la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où, les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance...

Aujourd'hui : réaffirmer l'idéal de la Coopération Scolaire !

L'OCCE compte aujourd'hui plus de quatre millions d'adhérents répartis dans environ cinquante mille coopératives regroupées au sein de cent associations départementales. Malheureusement, face à l'accroissement considérable du coût de l'Ecole, lié à son ouverture vers l'extérieur d'une part et à l'augmentation des besoins matériels d'équipement d'autre part, les coopératives scolaires sont parfois détournées de leur objet éducatif au seul profit d'un intérêt gestionnaire et financier dont les élèves sont complètement écartés. Si ce détournement de la coopérative scolaire n'est pas nouveau, il n'en est pas moins préoccupant. En outre, une législation de plus en plus contraignante rend pratiquement impossible les activités pédagogiques ayant une finalité « commerciale » dans l'école. La notion « d'entreprise de production » de la coopérative scolaire ne concerne donc plus actuellement que la « production des apprentissages cognitifs, relationnels ou sociaux ».

Adultes, nos élèves auront, en tant que futurs citoyens, un rôle de plus en plus important et de plus en plus complexe à jouer dans de nombreux domaines. La société civile, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales et de collectifs de syndicats ou d'associations, sera de plus en plus présente dans les grands débats sociaux et sociétaux, à l'échelle de la planète. Nos élèves exerceront des fonctions électives politiques, syndicales ou associatives. Ils créeront, gèreront, animeront des sociétés, des associations, des coopératives, des mutuelles. Ils participeront à de nombreuses instances consultatives ou délibératives... Et souvent, sans doute, devront-ils se mobiliser pour défendre des valeurs ou pour obtenir que leurs aspirations soient davantage prises en compte. Nos élèves devront pour cela acquérir des compétences de haut niveau qui leur permettront, entre autres, de s'informer, de communiquer, de coopérer, de s'adapter, d'anticiper, de négocier, d'inventer, de décider, d'analyser des besoins, de gérer et de répartir des ressources, d'élaborer des stratégies, d'affronter et de comprendre la complexité... La pédagogie coopérative,

la conception puis la réalisation de projets, la participation active à des conseils d'élèves et l'exercice de véritables pouvoirs de décision, favoriseront la construction de ces compétences ... à condition de prendre en compte également la gestion financière. Gestion qui doit être considérée comme un véritable projet éducatif et coopératif permettant une réelle initiation à l'économie.

Un projet éducatif et coopératif à plusieurs niveaux !

Gérer les finances, au sein d'un conseil de coopérative, tout au long de l'année, c'est d'abord un projet global en soi qui implique un certain nombre d'opérations précises : préparer, comparer, mettre en relation, discuter, décider, exécuter, budgétiser, évaluer, présenter un bilan... Il faudra s'informer, communiquer, expliquer, argumenter...

C'est ensuite un élément à prendre en compte dans la réalisation d'autres projets. Si certains n'ont pas besoin d'être financés (un exposé préparé par un groupe est aussi un projet), d'autres devront l'être. Le faire par l'intermédiaire de la coopérative en y associant les élèves est beaucoup plus éducatif pour plusieurs raisons :

des savoirs et des savoir-faire acquis en mathématiques notamment par la gestion comptable et éducation du citoyen (consommation : achat, comparaison, choix, droits du consommateur...)

initiation économique : argent, système bancaire, bénéfices, taxes crédits...

vie associative : statuts règlements, réunions, règles déontologiques...

Des savoirs seront construits et réinvestis avec un véritable enjeu. Ils prendront ainsi tout leur sens et deviendront de véritables compétences dans la mesure où ils permettront de résoudre de vrais problèmes.

les projets eux-mêmes (publier un magazine, répondre aux correspondants, organiser un voyage éducatif ou un spectacle...) seront d'autant plus éducatifs qu'ils prendront en compte tous les paramètres et que les enfants, associés à toutes les étapes du projet, seront amenés à analyser les ressources et les contraintes, à comparer et alors à prendre de véritables décisions. Et ceci dès l'Ecole maternelle, par exemple... le projet de création d'un album, conçu et réalisé avec les enfants, permet déjà la prise en compte de données économiques et financières :

de quel matériau a-t-on besoin ?

où va-t-on l'acheter ?

comment et avec quoi ?

aurons-nous assez d'argent ?

Les ressources financières disponibles, la part que l'on attribue à chaque action sont des éléments incontournables dont la prise en considération par les élèves assure au projet un caractère d'authenticité éminemment éducatif. S'ils sont associés à la gestion financière, les élèves vont, de plus, découvrir que l'argent de la coopérative ne peut être utilisé comme de l'argent de poche. Il appartient à la collectivité et doit, de ce fait, être géré selon certaines règles. Les associations sont dans ce domaine soumises à des obligations dont chacun doit prendre conscience: « l'argent de la coopérative nous est, en quelque sorte, confié, nous avons des responsabilités ».

Le monde associatif a connu de graves dérives et il est essentiel d'en prévenir le retour en instaurant dès l'école, par la pratique démocratique de la gestion et par la réflexion sur cette gestion, une véritable éthique de l'utilisation de l'argent de la collectivité. Apprendre à gérer ensemble un budget dans un cadre associatif, c'est non seulement un moyen éducatif pertinent mais c'est aussi un enjeu de société ! A l'échelle de l'établissement scolaire, la coopération s'appuyant sur la solidarité, l'entraide, le travail en petits groupes, des instances démocratiques... semble plus que jamais une réelle alternative éducative face à un enseignement caractérisé par la compétition, la sélection, l'individualisme. A l'échelle du territoire, le contact des militants de l'OCCE avec ses « grandes soeurs » mutuelles ou coopératives, afin de poursuivre le développement de nos idéaux représente plus que jamais la seule alternative au libéralisme et à la compétition qui conduisent, comme le dit Albert Jacquard, « l'humanité toute entière à sa perte ! »

D'après des écrits de JF Vincent, ex-secrétaire général de l'OCCE.